



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 10.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de septembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le dix septembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Elisabeth DEISS - Valérie GUEREAULT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER – Jean-Charles WILLM

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Cathie PETRI donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Était absent excusé :

Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 19 septembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 19 septembre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE

11. Finances – Décision modificative n°3

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 22

Conseillers
absents : 5
dont 4 avec procuration

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de régulariser des différences entre l'état d'actif enregistré dans le logiciel métier de la trésorerie de SAVERNE et celui de la commune, il y a lieu de procéder à des écritures comptables de transferts.

Il en découle l'ouverture de crédits budgétaires en dépenses et en recette comme suit :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D / 21314-041 Bâtim. culturels et sportifs (transfert inventaire : CENTRE CULTUREL) Chapitre 041	Service : C10 Fonction : 325		1 740,- €		
R/ 21318-041 Autres bâtiments publics (transfert inventaire : MAISON FISCHER) Chapitre 041	Service : E18 Fonction : 338				1 740,- €
TOTAL INVESTISSEMENT			1 740,- €		1 740,- €

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°3 du budget 2024 conformément au tableau présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 26 Voix Pour

Mundolsheim, le 19 septembre 2024

Le Maire,




Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,


Nicolas SCHMITT